

Contrat de professionnalisation

Constat



Coût de recrutement = 15% du salaire brut annuel, soit 2700 €



Coût et temps de formation = 6000 €



Entreprises sont frileuses à recruter



Manque de commerciaux qui connaissent et maîtrisent les techniques de vente

Vous :

Souhaitez **développer** votre entreprise

Etes à la recherche d'un **commercial performant**

Recherchez **LE commercial adapté** à votre activité

Imaginez

Présélection de candidats pour vous

Profil d'expérience qui apprendra la **spécificité de votre activité**

Formation commerciale personnalisée à votre structure

Suivi sur le long terme

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION NEGOCIATEUR TECHNICO COMMERCIAL

But

POUR L'ENTREPRISE

- **Bénéficiaire** d'exonération de charges patronales
- **Tirer profit** d'une formation pré-financée
- **Obtenir** des aides financières spécifiques

POUR LE SERVICE
COMMERCIAL

- **Former** un salarié aux besoins de l'entreprise
- **Intégrer** le salarié au projet commercial de l'entreprise

POUR LE SALARIE

- **Obtenir** une qualification professionnelle reconnue
- **Créer** de l'expérience professionnelle pour **obtenir** un avantage sur le recrutement
- **Disposer d'une rémunération** au pourcentage du SMIC

L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination			N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat		
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat ou de l'entreprise de travail temporaire	N° Rue		Nombre de salariés		
Caisse de retraite complémentaire	Commune	Code postal	Téléphone		
Organisme de prévoyance (le cas échéant)			Télécopie		
Convention collective appliquée (titre exact)			Courriel		
			Code NAF (voir notice, Cadre B)		
			Code IDCC (voir notice, Cadre C)		

LE SALARIÉ

Nom et prénom			Sexe (M = 1, F = 2)		
Adresse	N° Rue		Nationalité (voir notice, Cadre D)		
	Commune	Code postal	Date de naissance		
Intitulé de la dernière certification professionnelle obtenue (voir notice, Cadre F)			Niveau de formation actuel (voir notice, Cadre E)		
Intitulé du dernier emploi occupé :			Diplôme le plus élevé obtenu (voir notice, Cadre G)		
			Situation avant contrat (voir notice, Cadre H)		
Si le salarié était inscrit à l'ANPE, indiquer depuis combien de mois			Travailleur handicapé (oui = 1, non = 2)		

LE TUTEUR

Nom, prénom			Pour le contrat de professionnalisation du travail temporaire :		
Emploi occupé :			Nom, prénom du tuteur de l'entreprise utilisatrice :		
			Emploi occupé :		

LE CONTRAT

Nature du contrat (CDI = 1, CDD = 2, travail temporaire = 3)			Durée hebdomadaire de travail (y compris le temps de formation)			
Date de début du contrat			Durée de la période d'essai			
Date de fin du CDD ou de l'action de professionnalisation si CDI			Classification dans la convention collective :			
Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques			- Niveau			
Dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques			- Coefficient hiérarchique :			
Emploi occupé pendant le contrat (intitulé précis)			Salaire brut mensuel à l'embauche (voir notice, Cadre I)			
Intitulé précis de la qualification préparée :			€			
Période de l'examen ou des épreuves (le cas échéant)			Pour les intérimaires, indiquer le salaire horaire au démarrage de la formation. Pour les périodes de mission voir notice, cadre I.			
Nombre d'organismes de formation intervenant			Type de qualification (voir notice, cadre J)			
Lieu du déroulement de la formation principale :			Spécialité de formation (voir notice, cadre K)			
			SIRET du principal organisme de formation			

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquies une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat (art. L. 981-3 du Code du travail).

Signature du salarié ou de son représentant légal

Signature de l'employeur

Fait à

Le

CADRE RÉSERVÉ À L'OPCA

Nom et adresse de l'OPCA auquel est transmis la demande :			Conforme aux accords conventionnels relatifs au contrat de professionnalisation (oui = 1, non = 2)		
Numéro de SIRET de l'OPCA :			Si oui, participation financière de l'OPCA (oui = 1, non = 2)		
Numéro du contrat (interne à l'OPCA) :					

CADRE RÉSERVÉ À LA DTEFP

Date de dépôt du contrat			Le contrat ouvre droit à l'exonération de charges (oui = 1, non = 2)		
Date de l'enregistrement exprès ou de droit (J + 30)			Numéro d'enregistrement		

• Contrat d'alternance

➤ 75% en entreprise

➤ 25% en centre de formation

• Durée entre 12 et 24 mois

• Acquisition d'une qualification professionnelle [Niveau III – équivalent BTS]

• Rémunération selon l'âge et le niveau d'études

Rémunération

Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initial.

Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation

Age	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 65 % du SMIC
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

En synthèse



Le contrat de professionnalisation avec Kisel, c'est :

- ✓ Aide au recrutement : pré-sélection des candidats par Kisel Formation
- ✓ Gain financier sur 24 mois : 19 000 €
 - Exonération de charges sociales : 12 000 €
 - Prise en charge de la formation par l'OPCA : 6 000 €
- ✓ Gain en temps de formation
- ✓ Appui durant la formation, proximité du centre de formation
- ✓ Personnalisation de la formation à votre activité
- ✓ Service après vente

Les aides financières possibles

- ❖ Aide forfaitaire plafonnée à 2000 € attribuée à l'employeur par Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus
- ❖ Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) et d'allocations familiales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus
- ❖ Exonération spécifique pour certains groupements d'employeurs
- ❖ Une aide de 2000 € est versée aux entreprises à l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation

❖ Source: <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/se-former-en-alternance/le-contrat-de-professionnalisation/article/le-contrat-de-professionnalisation#exoneration>

Pour plus d'informations

Kisel Formation – Vitruve Développements

Centre Sud Affaires –

6 rue du Rhône (entrée C, au fond du parking à droite)

90 000 BELFORT

Tél : 03 84 21 15 14

formation@kisel-formation.fr